

Où en sommes-nous dans la démarche ?

Suite à l'approbation du Docob par arrêté préfectoral, une structure animatrice* sera désignée pour mettre en œuvre, avec les acteurs du site, les actions du Docob.



Se renseigner

- Site de la DREAL Poitou-Charentes
www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr
- Site de la préfecture de la Vienne:
<http://www.vienne.gouv.fr>
- Site du Ministère de l'écologie et du développement durable:
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Natura-2000,2414-.html>
- Site de la Commission Européenne - page Natura 2000 :
http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index_en.htm

Le Docob est également consultable dans son format papier dans les quatre mairies du site et à la sous-préfecture de Montmorillon.

Petit lexique pour bien se comprendre

Docob ou document d'objectifs : plan de gestion propre à chaque site Natura 2000, il définit des objectifs et des actions de gestion, de sensibilisation, de suivis écologiques, etc., à mettre en œuvre pour assurer le maintien ou la restauration des habitats naturels et/ou des espèces pour lesquels le site a été désigné.

Espèce/habitat d'intérêt communautaire : espèces et habitats listés dans les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats », ils méritent toute notre attention au titre de Natura 2000.

Habitat d'espèce : milieu où vit une espèce étudiée, au moins à l'un des stades de son cycle biologique.

Pic noir

Opérateur : choisi par la DREAL via un appel d'offre, il anime la concertation locale et rédige le Docob. Il travaille conformément au cahier des charges établi par les services de l'État et aux orientations données par le Copil.

Vous souhaitez prendre part à la démarche ou avoir plus d'informations ?

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Poitou-Charentes
Catherine MENARD
Service Nature, Eau, Sites et Paysages
15, rue Arthur Ranc - 86020 POITIERS
Tél. : 05 49 55 65 92
snesp.dreal-poitou-charentes@developpement-durable.gouv.fr
www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Vienne
Service Eau et Biodiversité
20, rue de la Providence - BP 523 - 86020 POITIERS CEDEX
Tél. : 05 49 03 13 18
ddt-seb@vienne.gouv.fr



Structure animatrice : elle met en œuvre le Docob. On dit alors qu'elle « anime » le Docob.

ZPS : Zone de Protection Spéciale. Site désigné au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection et de gestion des oiseaux sauvages et de leurs habitats.

Engoulevent d'Europe



Conception : Biotopie 2015 - Crédits photos Biotopie



Infosite n°1
Juillet 2015

Zone de Protection Spéciale*
Site Natura 2000 FR5412017

Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs

Grue cendrée

Vue de l'étang de Beaufour

Busard des roseaux

Les termes suivis d'un * sont définis dans le lexique en dernière page.

Édito

Le 3 février 2015, le comité de pilotage a validé le document d'objectifs (Docob)* du site Natura 2000 « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs ». Il représente l'aboutissement de près de trois années d'inventaires, de diagnostic et de concertation avec les acteurs locaux (collectivités, représentants des professions agricoles et sylvicoles, propriétaires et exploitants, associations naturalistes, chasseurs, services de l'État, etc.).

Cette lettre d'information vise à vous faire découvrir la richesse de ce site, à vous présenter les objectifs et actions retenus pour concilier la préservation des oiseaux et le maintien des activités humaines traditionnelles et à partager avec vous les enjeux d'un dispositif méconnu et souvent mal compris.

Rappelons que les habitats* de reproduction et d'alimentation des oiseaux (prairies, étangs, zones humides, boisements, alignements d'arbres, etc.) sont le témoignage d'une activité humaine passée et actuelle qu'il convient de maintenir, d'adapter ou de développer.

Appellation : Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs
Code : FR5412017
Statut : Zone de Protection Spéciale (ZPS)*
Superficie : 3 760 ha
Communes concernées : Moulismes, Persac, Saulgé, Sillars
Président du comité de pilotage pour l'élaboration du Docob : État (DREAL Poitou-Charentes)
Opérateur* : Biotopie



QU'EST-CE QUE NATURA 2000 ?

Un réseau européen de sites naturels

Natura 2000 est un réseau de sites permettant d'assurer le maintien ou le rétablissement de la biodiversité remarquable sur l'ensemble des pays européens.

Natura 2000 se différencie d'autres politiques de protection de la Nature par sa volonté de tenir compte des activités économiques, sociales et culturelles locales.

En bref, le réseau Natura 2000 c'est :

- un projet des États membres de l'Union européenne ;

- un réseau de sites en faveur de la conservation de la biodiversité ;
- des milieux naturels et des espèces animales ou végétales rares à préserver ;
- deux textes fondateurs : les Directives européennes « Oiseaux » (1979-2009) et « Habitats » (1992) ;
- pour chaque site, la réalisation d'un plan de gestion en concertation avec les acteurs locaux : le Document d'Objectifs (Docob).

Une démarche concertée

La participation des acteurs locaux

fait la spécificité de Natura 2000. Elle trouve sa traduction dans la composition du comité de pilotage (Copil), instance conduisant et validant chaque étape de la mise en place du Docob. Pour le site « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs », le Copil regroupe plus d'une quarantaine d'acteurs (collectivités, services de l'État, établissements publics de l'État, représentants des professions agricoles et sylvicoles, représentant des propriétaires, organismes consulaires, associations environnementales et sportives, etc.).

En outre, des représentants locaux des secteurs économiques, privés, associatifs et éducatifs ont été sollicités tout au long de la démarche pour élaborer le Docob, à travers des rencontres directes et des groupes de travail. Ces derniers étaient ouverts au public et aux habitants du site.

L'implication dans la démarche Natura 2000 via la réalisation de diverses actions se fait sur la base du VOLONTARIAT.

Le site du « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs » est singulier du fait de sa richesse ornithologique. **203 espèces d'oiseaux** y ont été observées (soit un peu plus d'un tiers des espèces répertoriées sur le territoire métropolitain). Parmi celles-ci, 50 sont rares ou menacées à l'échelle de l'Europe (espèces d'intérêt communautaire*). D'un point de vue plus local, **36 espèces sont considérées comme étant particulièrement remarquables.**

LE DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE, UN INVENTAIRE DE LA RICHESSE AVIFAUNISTIQUE

Ce diagnostic a démontré que la richesse avifaunistique du site est directement liée à la **mosaïque paysagère** du territoire et à la qualité des habitats naturels présents. Étangs, bois, haies, prairies, brandes, sont autant de milieux nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie (reproduction, alimentation, repos) pour tous les oiseaux du site.



Courlis cendré



Sarcelle d'hiver



Pie-grièche écorcheur



Héron pourpré



Busard cendré



Fuligule milouin



Fuligule morillon



Héron cendré

Les autres oiseaux d'intérêt européen du territoire : **Aigrette garzette, Alouette lulu, Bihoreau gris, Blongios nain, Bondrée apivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cigogne blanche, Cigogne noire, Circaète Jean-le-Blanc, Élanion blanc, Engoulevent d'Europe, Grande Aigrette, Grue cendrée, Milan noir, Cedicnème criard, Pic noir, Pluvier doré.**

LE DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE, QUELLES ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE ?

Malgré la déprise agricole constatée ces dernières décennies, l'**agriculture** demeure l'activité économique principale du secteur (2700 ha environ, soit 72 % de la superficie du site).

La pauvreté agronomique des sols sur cette partie du territoire a, de longue date, orienté les exploitants vers l'**élevage extensif de plein air**, ce qui a permis le maintien du paysage de bocage traditionnel et l'expression d'une importante biodiversité. Cependant, depuis plusieurs années, l'attrait économique des céréales, la complexification de la réglementation et la recherche légitime d'un confort de vie plus important entraînent les éleveurs (notamment ovins) à modifier leurs pratiques. Ainsi, sur le site Natura 2000 comme sur le reste du Montmorillonnais, les surfaces en cultures augmentent au détriment des surfaces fourragères, mettant en péril la qualité des écosystèmes pérennisés jusqu'alors.

D'autres activités économiques existent sur le territoire, telles que la **silviculture** et, dans une moindre mesure, l'**exploitation de carrières**. De nombreuses **activités de loisir de pleine nature** sont pratiquées sur le site : chasse, pêche, randonnées pédestre, équestre et cyclable, observation de la nature, cueillette de champignons, etc.



Silviculture



Élanion blanc



Sentier de randonnée



Bihoreau gris



Élevage ovin

LES OBJECTIFS DE CONSERVATION, QUELLE STRATÉGIE POUR LE SITE ?

Discutés et validés par l'ensemble des acteurs locaux lors des groupes de travail, les objectifs de conservation ont servi de ligne directrice pour le choix des actions, dont certaines seront mises en œuvre via la contractualisation ou la charte Natura 2000.

Les objectifs de conservation principaux du site concernent directement la préservation et la restauration des populations d'oiseaux remarquables et de leurs habitats. D'autres ont une portée plus transversale pour permettre la mise en œuvre du Docob, la sensibilisation des usagers du site et le suivi de la biodiversité, notamment des populations d'oiseaux.

La mise en œuvre du Docob : contrats et charte, des outils pour animer le territoire

LES CONTRATS NATURA 2000, UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE CONTRE RÉMUNÉRATION

Un contrat Natura 2000 porte sur une série d'engagements à mettre en œuvre, ouvrant droit à **une contrepartie financière pour les efforts entrepris**. Il est conclu pour 5 ans. Plusieurs types de contrats existent pour chaque grand type de

milieu naturel présent sur le site et chaque type d'intervention. Des contrats spécifiques s'appliquent aux parcelles agricoles (inscrites à la PAC), ce sont les MAEC (Mesure agroenvironnementale et climatique).

Qui peut signer un contrat ?

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.

Exemples de contrats proposés pour ce site :

- Entretien des roselières et autres végétations de bordure d'étang par fauche
- Restauration d'ouvrages de petite hydraulique
- Gestion des milieux ouverts favorables à l'avifaune
- Création et entretien de bandes ou de parcelles enherbées ou de jachères écologiques
- Conservation et entretien des haies et du patrimoine arboré
- Plantation de haies, bosquets ou arbres isolés
- Conversion de terres arables en prairies
- Création de zones de quiétude en bord d'étang par une mise en défens
- Conservation et entretien des haies et du patrimoine arboré
- Restauration et entretien des milieux embroussaillés (landes prioritaires)
- Conservation et entretien des arbres sénescents disséminés ou en îlots
- Maintien ou création de milieux naturels ouverts intraforestiers, etc.

LA CHARTE NATURA 2000, UNE RECONNAISSANCE ET UN ENCOURAGEMENT DES BONNES PRATIQUES

L'adhésion à la Charte porte sur une série d'engagements et de recommandations de l'ordre des bonnes pratiques n'occasionnant pas de surcoût de gestion pour le signataire. Elle ouvre droit à **une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties**.

Trois types d'engagements existent :

- **Engagements de portée générale**, pour l'ensemble du site Natura 2000 ;

- **Engagements par grands types de milieux** : milieux aquatiques et bordures/milieux herbeux/réseau de haies, bosquets, arbres isolés/grandes cultures/landes et fourrés/milieux forestiers ;

- **Engagements par grands types d'activités** : exploitation de carrières/entretien des bords de chemins et de routes/activités cynégétiques/activités de tourisme, randonnée pédestre, équestre et cycliste.

Qui peut adhérer à la Charte ?

Tout propriétaire ou utilisateur d'espaces compris dans le site (exploitant agricole ou association sportive par exemple).



Roselière de l'étang de Beaufour, habitat favorable aux hérons, aux canards, au Râle d'eau, au Busard des roseaux et au Phragmite des joncs



Îlot de senescence dans le Bois de l'Hospice, habitat favorable aux rapaces forestiers et aux pics



Ouverture de milieux, création d'habitats favorables à l'Engoulevent d'Europe et aux Busards



Mise en place d'une fauche respectant l'avifaune

LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SUIVIS ÉCOLOGIQUES

Ces actions, qui visent à atteindre les objectifs de conservation définis dans le Docob, ne sont pas mises en œuvre par la signature de contrat. Elles sont éligibles à des financements européens et/ou français. Il est par exemple proposé :

- de mettre en place des outils de communication destinés aux usagers du site sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, l'intérêt écologique global du secteur, ainsi que sur la démarche Natura 2000 en général ;
- de réaliser un suivi des espèces d'oiseaux remarquables pour vérifier l'efficacité des actions engagées sur le site.



Cigogne noire



Vanneau huppé